

# Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



NOM DU CONTROLEUR	Alexis GUERRY	
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	079Z1118	<i>Alexis Guerry</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	AUTO CONTROLE GORITA 358 ROUTE D AIFFRES 79000 - NIORT	
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S079Z074	
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	29/01/2026	
AUDITEUR TECHNIQUE	Baptiste TEILLET	<i>Baptiste Teillet</i>

## CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	3	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
<b>Commentaires</b>			
Assurez-vous de bien prendre le temps d'effectuer les différentes méthodologies dans leur intégrité. Assurez-vous de lire attentivement les instructions techniques pendant votre période de suspension d'agrément.			

DECISION : FAVORABLE	PROCHAIN AUDIT AVANT LE :	29/01/2028
----------------------	---------------------------	------------

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

# Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : Alexis GUERRY



## VÉHICULE SUPERVISÉ

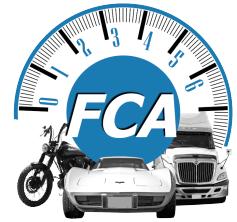
N° d'immatriculation du véhicule : CA-524-HG      Catégorie de véhicule : M1      Energie : ES  
Date de mise en circulation : 16/01/2012      N° PV : 26087898

## SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
25085866	08/09/2025	RAS
25086081	22/09/2025	RAS
25086199	01/10/2025	RAS
25086267	06/10/2025	RAS
25086436	15/10/2025	RAS
25086726	06/11/2025	RAS
25086866	17/11/2025	RAS
25087038	28/11/2025	RAS
25087174	05/12/2025	RAS
25087279	12/12/2025	RAS

# Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : Alexis GUERRY



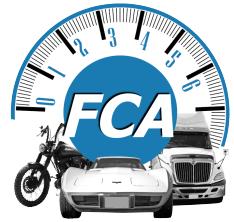
## RELEVÉ DES OBSERVATIONS

### 1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES

Généralités		CONFORME
CONTENU DES PROCES-VERBAUX	<b>FONCTION 0 - Identification du véhicule</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 1 - Équipements de freinage</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 2 - Direction</b>  1.2.2.4. - <i>Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</i> ➤ 2.6.1. Direction assistée électronique : Relire la méthodologie de l'IT.	NON CONFORMITÉ
	<b>FONCTION 3 - Visibilité</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions</b>	CONFORME
	<b>FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis</b>  1.2.6.4. - <i>Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</i> ➤ 6.1.3. Réservoir et conduites de carburant : Revoir la méthodologie et les précisions complémentaires de l'instruction technique F8.	NON CONFORMITÉ
	<b>FONCTION 7 - Autres matériels</b>  1.2.7.4. - <i>Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</i> ➤ 7.1.2. Etat des ceintures de sécurité et de leurs boucles : Attention à réaliser le contrôle dans son intégralité.	CONFORME
	<b>FONCTION 8 - Nuisances</b>	CONFORME

# Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : Alexis GUERRY



## RELEVÉ DES OBSERVATIONS

### 1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES

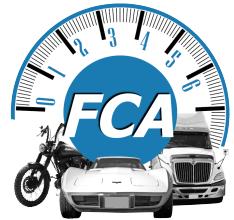
	<b>FONCTION 10 - Véhicules de dépannage</b> Non concerné.	
	<b>FONCTION 11 - Véhicules de transport sanitaire</b> Non concerné.	
	<b>FONCTION 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile</b> Non concerné.	
	<b>FONCTION 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur</b> Non concerné.	

### 2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

<b>GÉNÉRALITÉS</b>		CONFORME
<b>Préparation</b>		CONFORME
<b>SUIVI DU CONTRÔLE TECHNIQUE :</b>	<b>Fonction 0 - Identification du véhicule</b>	CONFORME
	<b>Fonction 1 - Équipements de freinage</b>	CONFORME
	<b>Fonction 2 - Direction</b>	CONFORME
	<b>Fonction 3 - Visibilité</b>	CONFORME
	<b>Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques</b>	CONFORME
	<b>Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions</b>	CONFORME

# Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : Alexis GUERRY



## RELEVÉ DES OBSERVATIONS

### 2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

	<b>Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis</b>	CONFORME
	<b>Fonction 7 - Autres matériels</b>	CONFORME
	<b>Fonction 8 - Nuisances</b>	CONFORME
	<b>Fonction 10 - Véhicules de dépannage</b>  Non concerné.	
	<b>Fonction 11 - Véhicules de transport sanitaire</b>  Non concerné.	
	<b>Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile</b>  Non concerné.	
	<b>Fonction 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur</b>  Non concerné.	
<b>MODALITES FINALES</b>		CONFORME

*L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.*